



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2024-09-14
Annule et remplace la DMST 2024-09-06

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : demande de subvention à la Région au titre du dispositif
« Région Sud, la région sûre » pour extension des zones de la vidéo
protection

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du conseil municipal, 2020-03-06-SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au maire, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

VU le souhait de la Commune de soumettre sa candidature pour une subvention à la Région dans le cadre du dispositif « Région Sud, la région sûre » au taux de 46% pour une extension des zones de vidéo protection en rajoutant 17 caméras afin de renforcer la sécurité des touristes, dont la qualité de l'accueil est déterminant pour l'attractivité internationale et le tissu économique régional,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de solliciter la Région pour une demande de subvention **pour une extension des zones de vidéo protection** selon le plan de financement ci-dessous :

MONTANT GLOBAL OPÉRATION

Zones	Désignation	Montant H.T.	T.V.A. 20 %	Montant T.T.C.
1	Entrée Ville Côté Nord/Ouest Rondpoint RD 951 au droit stade de rugby	23 287,60 €	4 657,52 €	27 945,12 €
2	Entrée Ville Côté Nord-Sud/Est Carrefour D4/D951 (Pont de la Baume)	15 894,61 €	3 178,92 €	19 073,53 €
3	Entrée Ville Côté Sud/Est Carrefour RD 4085/Av Durance/Chemin du Bel Air	23 465,00 €	4 693,00 €	28 158,00 €
4	Entrée Ville Côté Nord/Ouest Carrefour Chemin Marquise/Rue des Combes/Rue Raoul Bouchet	11 844,78 €	2 368,96 €	14 213,74 €
5	Entrée Ville Côté Nord/Ouest Carrefour D4085/Chemin de la Bousquette	18 212,60 €	3 642,52 €	21 855,12 €
6	Entrée Ville Côté Nord/Ouest Carrefour D4085/D948 Les Moulins Roux	30 460,27 €	6 092,05 €	36 552,32 €
7	Entrée Ville Côté Sud/Ouest Sommet Montée du Thor, Carrefour AV Jean Moulin/Av Jabron/Chemin Adrech	10 716,04 €	2 143,21 €	12 859,25 €
HZ	Renforcement Emetteur - Récepteur Citadelle	3 044,88 €	608,98 €	3 653,86 €
HZ	Caméra Nomade	12 767,36 €	2 553,47 €	15 320,83 €
HZ	C.S.U.	5 723,28 €	1 144,66 €	6 867,94 €
MO	Études & Maîtrises d'Œuvres	15 541,64 €	3 108,33 €	18 649,97 €
Montant Total		170 958,06 €	34 191,61 €	205 149,67 €

RÉPARTITION PARTICIPATION PAR ORGANISMES

Organismes	Cout Total HT	Taux Financement	Participation Organisme
Commune	170 958,06 €	50%	85 479,03 €
Région Sud	170 958,06 €	50%	85 479,03 €
MONTANT GLOBAL OPÉRATION H.T.			170 958,06 €

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière de Sisteron, à Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, et à la Région Sud.

Fait à Sisteron, le 31 octobre 2024

Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU